



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

05.02.2026

Titre du projet du marché:

Appel d'offres pour la rénovation du site Les Buissonnets à Fribourg

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#31014

N° de la publication SIMAP:

#31014-01

Date de publication SIMAP:

03.02.2026

Adjudicateur:

Fondation Les Buissonnets

Rte de Villars-les-Joncs 3

1700 Fribourg

Organisateur:

F-Partenaires SA

Route de Chavannes, 9

1007 Lausanne

Inscription:

Aucune inscription est requise.

Visite:

Visite obligatoire le 23/02/2026 de 14h00 à 16h00 ou le 24/02/2026 de 14h00 à 16h00.

Questions:

04/03/2026

Rendu documents:

20/04/2026. Remise de l'offre à l'adresse de l'adjudicateur en main propres ou par voie postale, le cachet postal ne faisant pas foi. En format papier, en deux exemplaires, avec une version numérique sur clé USB.

Rendu maquette:

Néant

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

Appel d'offres pour un mandataire Architecte et Architecte Paysagiste (individuel ou en communauté de mandataires).

Description détaillée des prestations / du projet:

Projet de rénovation et d'agrandissement des infrastructures de la Fondation des Buissonnets, active dans l'accompagnement des enfants avec des besoins éducatifs particuliers. Le projet prévoit la rénovation d'immeubles existants, d'une salle de sport et une surélévation.

Les prestations se réfèrent aux phases SIA102 32 à 53, sur la base d'un avant projet et du cahier des charges annexé.

Communauté de mandataires:

Admise, limitée à deux membres.

Sous-traitance:

Admise pour les seules prestations d'Architecte Paysagiste.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres. Les auteurs de l'avant projet en phase SIA 31 sont exclus de la procédure.

Comité d'évaluation ou Jury:

- Mme Piller Rosa - Secrétaire Générale de la Fondation
- M.Aebischer Marcel - Architecte HES SIA et membre du Conseil de Fondation Les Buissonnets
- M.Revaz Florian - Revaz Consult Sàrl Assistant au Maître de l'Ouvrage
- M.Clerc Alexandre - Architecte HES SIA, Bureau ACArchitectes Sàrl
- M.Corpataux Jean-Pierre - Membre de la Copat (Commission du Patrimoine) et Administrateur de La Fondation Les Buissonnets
- M.Lançon Florent F-Partenaires SA - Directeur associé – BAMO, Organisateur de la procédure

Conditions de participation:

- Attestation de visite obligatoire (fournie par La Fondation à l'issue de la visite obligatoire)
- Annexe P1 - attestation sur l'honneur

- Annexe P6 - engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes
- Annexe P7 - respect des conditions de travail internationales

Critères d'aptitude:

Pour cette procédure ouverte, le soumissionnaire doit posséder au minimum les compétences, aptitudes et formations suivantes pour l'exécution du marché, sous peine d'exclusion de la procédure :

- Bureau d'Architecte, justifiant d'un chiffre d'affaire annuel minimum de 1'000'000 CHF HT (moyenne des trois dernières années).

Critères d'adjudication / de sélection:

- Annexe Q2 – Organisation interne du soumissionnaire 5%
- Annexe Q6 – Références 20%
- Annexe R1 – Montant de l'offre 30% selon méthode T1,5
- Annexe R5 – Nombre d'heures 10% selon méthode T4 (critère éliminatoire si note 0)
- Annexe R7 – Méthodes de travail 10%
- Annexe R8 – Répartition des tâches et responsabilités 5%
- Annexe R14 – Degré de compréhension 20%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA, ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est) suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, mais qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes